

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

(19)



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 25374 A1

(51) Cl. internationale :
G02B 6/44

(43) Date de publication :
01.04.2002

(21) N° Dépôt :
26277

(22) Date de Dépôt :
20.07.2001

(30) Données de Priorité :
26.07.2000 ES 200001996

(71) Demandeur(s) :
TELEFONICA S.A., Gran Via, 28 28013 MADRID (ES)

(72) Inventeur(s) :
Jesùs DIAZ CORTIJO

(74) Mandataire :
CABINET CHARDY

(54) Titre : **SEPARATEUR DE FIBRES OPTIQUES.**

(57) Abrégé : **SEPARATEUR DE FIBRES OPTIQUES.**

MEMOIRE D E S C R I P T I F
D'UNE D E M A N D E D E
B R E V E T D' I N V E N T I O N

La Sté.dite : TELEFONICA, S.A.

" SÉPARATEUR DE FIBRES OPTIQUES "

25374ES

PO 26.277
20.7.07

ABRÉGÉ

Séparateur de fibres optiques consistant à un corps cylindrique (1) pourvu d'une rainure longitudinale
 5 présentant sur sa base (2) la configuration fermée et la zone opposé la configuration ouverte, en ayant sur la base (2) des perforations (3) pourvues de tubes flexibles (10) pour la distribution de fibres, le corps (1) étant fixé à la base (2) au moyen de petites brides passant à travers les
 10 - perforations (4).

15

sixième et dernier feuillet



Rabat, le

20

25

30

35

SÉPARATEUR DE FIBRES OPTIQUES**DESCRIPTION**

5

OBJET DE L'INVENTION

Le présent mémoire descriptif concerne une demande de
Modèle d'Utilité, relatif à un séparateur de fibres
10 optiques, dont la finalité évidente consiste à distribuer et
protéger les fibres individuelles composant le câble,
lorsqu'il est nécessaire de réaliser tout type de
manipulation sur celles-ci, comme par exemple, son accès aux
plateaux de jonction des boîtes de jonction et des
15 répartiteurs de fibre optique sous forme individualisée, en
obtenant grâce à l'incorporation du séparateur la protection
mécanique nécessaire.

DOMAINE DE L'INVENTION

20

Cette invention trouve son application dans
l'industrie des télécommunications, et plus précisément dans
les installations à câbles de fibre optique.

25

ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION

De la part du demandeur, on ne connaît pas l'existence
actuellement d'un séparateur de fibres optiques comprenant
les caractéristiques décrites dans ce mémoire descriptif.

30

DESCRIPTION DE L'INVENTION

Le séparateur de fibres optiques proposé par
l'invention, est configuré en lui-même comme une nouveauté
35 . évidente dans son domaine spécifique d'application, car il

compte sur la possibilité fondamentale de distribuer et d'éviter des détériorations dans les installations à câbles de fibres optiques, comme par exemple sur des plateaux de jonctions dans des boîtes de jonction et dans des répartiteurs de fibre optique, en protégeant les fibres optiques individuelles conformant les câbles de fibre optique.

Plus précisément, le séparateur de fibres optiques objet de l'invention, est constitué à partir d'un corps cylindrique en matière plastique rigide, celui-ci présentant une large ouverture dans sa génératrice, sur lequel sont disposés, sur une de ses bases, la base opposée étant complètement ouverte, au moins quatre tubes flexibles dans lesquels seront distribuées les fibres, deux pour chaque tube, du câble sur lequel est placé le séparateur.

Dans le corps cylindrique en matière plastique rigide ouvert par sa génératrice, sont situées quatre fenêtres ou ouvertures à travers lesquelles on réalise l'introduction ou le passage de petites brides facilitant l'arrimage du câble sur lequel est situé le séparateur.

Ces séparateurs de fibres optiques sont destinés, généralement, à être accouplés à des câbles de fibre optique.

L'invention permet l'utilisation de cylindres de grandes dimensions, en pouvant alors l'appliquer à des câbles de plus de huit fibres, ayant plus de quatre tubes flexibles.

DESCRIPTION DES DESSINS

35 - Pour compléter la description en cours et afin d'aider

à une meilleure compréhension des caractéristiques de l'invention, le présent mémoire descriptif est accompagné, en tant que partie intégrante de celui-ci, d'un jeu de plans où l'on a représenté à caractère illustratif et non pas
5 limitatif ce qui suit:

La figure numéro 1 montre l'objet de l'invention relatif à un séparateur de fibres optiques sous plusieurs vues afin d'apprécier sa structure générale.
10

La figure numéro 2 représente une vue sectionnée de l'invention montrée dans la figure numéro 1, accouplée sur les tubes porteurs des câbles de fibre optique.

15 La figure numéro 3 correspond à un détail de l'objet représenté dans la figure numéro 2.

REALISATION PRÉFÉRÉE DE L'INVENTION

20 D'après ces figures, et précisément de la figure numéro 1, l'on peut observer que le séparateur de fibres optiques est configuré comme un cylindre (1) en matière plastique rigide, ouvert par sa génératrice, sur lequel sont disposés, précisément sur sa base (2) quatre tubes flexibles
25 (10) sur lesquels seront distribuées les fibres, deux pour chaque tube (10), du câble, sur lequel est situé le séparateur formé par le corps en matière plastique (1).

Sur le corps cylindrique (1) sont disposées des
30 fenêtres (4) permettant le passage des petites brides facilitant l'arrimage du câble, sur lequel est situé le séparateur.

Sur la base (2), on a prévu la réalisation de
35 perforations pertinentes (3) pour l'accouplement des tubes

(10) au moyen des abouts protecteurs (11) des tubes (10),
lesquels sont fixés avec du cyanoacrylate, en se fixant à
l'extrémité (2).

5 Il faut indiquer que les tubes en plastique (10) sont
destinés à recevoir intérieurement les paires de fibres
optiques individualisées, le câble de fibre optique s'y
incorporant par l'extrémité opposée, lequel se fixera au
corps (1) au moyen des petites brides introduites à travers
10 les fenêtres (4) en retenant par conséquent le câble de
jonction.

15

20

25

30

35

REVENDICATIONS

1.- Séparateur de fibres optiques, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un corps cylindrique (1) fabriqué en
5 matière plastique rigide, muni d'une rainure longitudinale ou ouverture dans sa génératrice, en disposant d'une de ses extrémités ou base (2) fermée, l'opposée étant ouverte, et présentant sur la base (2) des perforations (3) à travers
10 lesquelles sont introduits les tubes flexibles (10) à l'intérieur desquels sont distribués les fibres, deux pour chaque tube (10), du câble sur lequel est placé et fixé le séparateur.

2.- Séparateur de fibres optiques, selon la première
15 revendication, caractérisé en ce que le câble de fibres optiques accédant au corps (1) par l'extrémité opposée à celle munie de la base (2), est fixé au corps (1) au moyen de petites brides passant à travers les perforations (4)
20 existantes dans le corps (1).

20

25

30

35

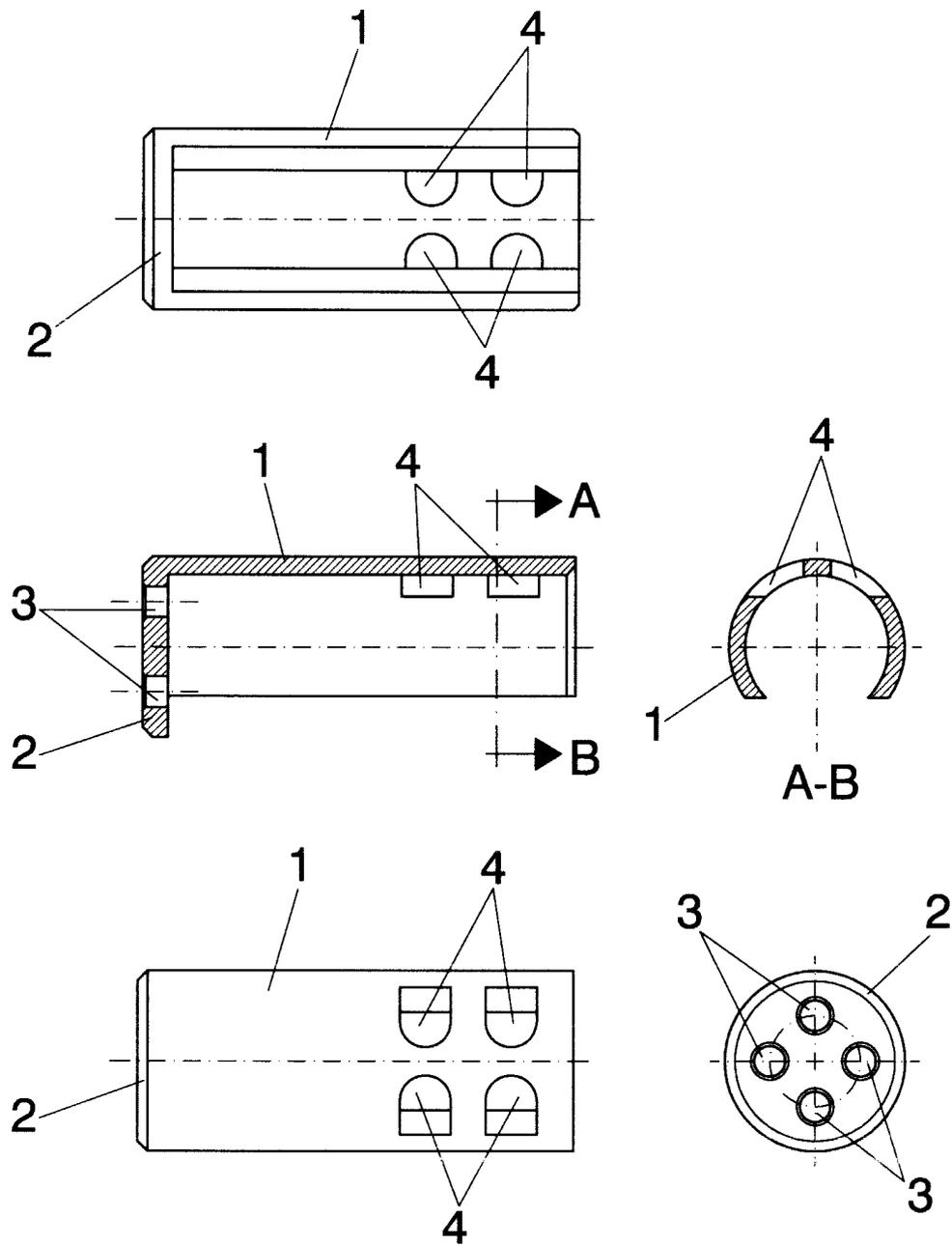


FIG. 1

20 55 10

Pu 26277
20.7.07

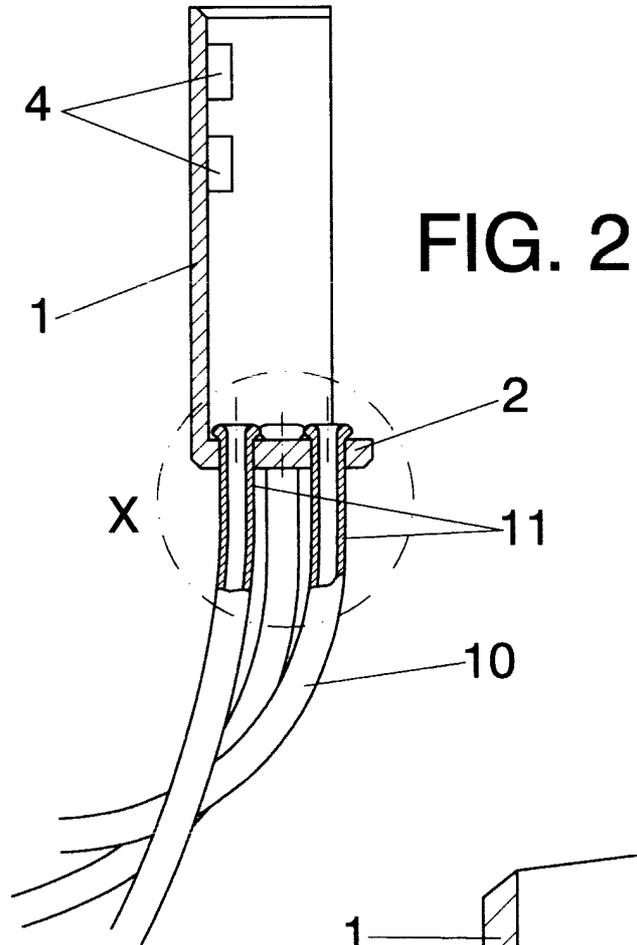


FIG. 3
X

